

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2020

SÉCURITÉ GLOBALE - (N° 3527)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 1134

présenté par
Mme Thourot et M. Fauvergue

ARTICLE 17

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« les conditions prévues au III de l'article R. 613-3 »,

les mots :

« des conditions définies par décret en Conseil d'État ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.